

Extractions Judiciaires : En attendant les moyens...

Depuis maintenant quatre mois, les régions Lorraine, Auvergne ainsi que la Basse-Normandie sont en phase d'expérimentation et testent le transfert des nouvelles missions d'extractions judiciaires.

L'administration centrale a convié, ce jeudi 5 janvier 2012, l'ensemble des représentants du personnel représentatifs autour de la table afin d'en faire le bilan.

Le directeur de l'Administration Pénitentiaire (AP) présent laisse ressentir une lueur de satisfaction de l'avancée de ce chantier quand bien même difficile.

La CGT Pénitentiaire rappelle sa position, sur le passage en force de ces missions et continue à dénoncer le manque de personnels qui s'accroît face à une montée progressive des réquisitions des services judiciaires.

Selon la direction de l'AP, l'activité des PREJ (Pôles Régionaux d'Extractions Judiciaires) des directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP), concernées par la reprise des missions d'extractions judiciaires depuis le 5 septembre 2011, présente des similitudes.

Ainsi, seules 69% des extractions sollicitées sur la DISP de Strasbourg et 74% sur la DISP de Lyon sont réalisées par les PREJ. Faute de moyen humain et matériels, les missions d'extractions non effectuées sont confiées aux forces de Gendarmerie et de Police.

Mais derrière tout ce décor, la CGT Pénitentiaire dénonce les conditions dans lesquelles travaillent les agents pour accomplir ces nouvelles missions :

- Manque accru de personnels ;
- Nombre d'heures supplémentaires insupportable (le dépassement des 108 heures supplémentaires trimestrielles réglementaire !)
- Formation initiale bâclée et continue inexistante ;
- Impossibilité de poser la totalité des congés annuels ;
- Mise en danger des personnels quant au stockage des armes et leur maniement ;
- Véhicules obsolètes (ex : pas de chauffage, ergonomie inadaptée, ...)
- Pas de moyen de communication pour certain équipage ;

La CGT Pénitentiaire demande l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble des PREJ et exige l'arrêt immédiat du déploiement des transferts des missions aux autres régions tant que les régions-pilote ne fonctionnent pas correctement.

De plus, la CGT Pénitentiaire a d'ores et déjà demandé de doter individuellement les personnels en armement, que chaque équipage puisse avoir des moyens de communication car il en va de la sécurité des personnels. Elle a aussi réclamé que les heures de sport, nécessaires à ces nouvelles missions, soient prises en compte sur le temps de service.

L'administration s'engage à créer des groupes de travail sur la charte des temps des personnels et sur la doctrine d'emploi spécifique aux nouvelles missions.

Quant aux heures supplémentaires, l'administration s'engage, et c'est un minimum, à payer toutes les heures supplémentaires excédant la réglementation, soit au-dessus des 108 heures.

La CGT Pénitentiaire s'engage à suivre de près ces dossiers, et continuera sans cesse à se battre pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels.

Montreuil, le 6 janvier 2012